COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU MORBIHAN

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Allée Nicolas Leblanc – CS 82408 - 56010 VANNES CEDEX

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2017 AU 31 DECEMBRE 2017

In Extenso

In Extenso Bretagne
7 Avenue Charles Tillon
CS 81114
35011 Rennes Cedex

Tel : 02 23 480 480
www.inextenso.fr
www.reussir-au-quotidien.fr

COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU MORBIHAN

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Allée Nicolas Leblanc
CS 82408
56010 VANNES CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de l'association COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU MORBIHAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU MORBIHAN** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2017**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "*Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels*" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er janvier 2017** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, pour émettre l'opinion ci-dessus, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable, sur les bases des éléments disponibles à la date d'arrêtés des comptes, des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux *membres de de l'Association* COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DU MORBIHAN

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Commission Exécutive et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Commission Exécutive.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'associationà poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 11 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Bretagne

Arnaud ROLLAND
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale de Rennes

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	131 888	123 755	8 133	33 313
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	186 668		186 668	6 090
Immobilisations corporelles				
Terrains	36 600		36 600	36 600
Constructions	207 318	168 810	38 509	43 173
Installations techniques, matériel et outillage	9 026	9 026		
Autres immobilisations corporelles	353 764	340 144	13 620	18 736
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	543		543	543
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 400		1 400	1 400
ACTIF IMMOBILISE	**927 208**	**641 735**	**285 473**	**139 856**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	70 562		70 562	144 696
Autres créances	4 925		4 925	4 214
Divers				
Valeurs mobilières de placement	200 000		200 000	200 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	794 982		794 982	758 262
Charges constatées d'avance	84 703		84 703	96 980
ACTIF CIRCULANT	**1 155 173**		**1 155 173**	**1 204 152**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**2 082 382**	**641 735**	**1 440 646**	**1 344 008**

In Extenso Bretagne

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	592 342	567 237
RESULTAT DE L'EXERCICE	**71 129**	**25 105**
Subventions d'investissement	157 674	12 250
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	**821 145**	**604 592**
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	190 786	192 612
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**190 786**	**192 612**
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 838	722
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 200	123 095
Dettes fiscales et sociales	243 152	299 460
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 596	23 869
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	4 930	99 658
DETTES	**428 716**	**546 804**
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**1 440 646**	**1 344 008**

In Extenso Bretagne

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	27 987	12 542
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 215 766	2 217 981
Reprises et Transferts de charge	1 826	
Cotisations		
Autres produits	226 986	234 492
Produits d'exploitation	**2 472 565**	**2 465 015**
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	1 112 459	1 068 178
Impôts et taxes	83 017	89 103
Salaires et Traitements	790 868	856 069
Charges sociales	377 833	386 144
Amortissements et provisions	50 326	61 685
Autres charges	3 065	2 422
Charges d'exploitation	**2 417 568**	**2 463 603**
RESULTAT D'EXPLOITATION	54 997	1 412
Opérations faites en commun	-1 054	1 054
Produits financiers	11 250	9 610
Charges financières		
Résultat financier	**11 250**	**9 610**
RESULTAT COURANT	65 194	12 076
Produits exceptionnels	14 208	18 000
Charges exceptionnelles	5 573	2 670
Résultat exceptionnel	**8 635**	**15 330**
Impôts sur les bénéfices	2 700	2 301
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	71 129	25 105
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

In Extenso Bretagne

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CDT MORBIHAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 440 646 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 71 129 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/03/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

In Extenso Bretagne

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

Il a été traduit dans les comptes 2017 une provision pour indemnité de départ à la retraite pour un montant de 190 786 €.

In Extenso Bretagne

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Rémunération des commissaires aux comptes :

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 5 702 €

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	197 974	186 668	66 086	318 557
Immobilisations incorporelles	**197 974**	**186 668**	**66 086**	**318 557**
- Terrains	36 600			36 600
- Constructions sur sol propre	207 318			207 318
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 026			9 026
- Installations générales, agencements aménagements divers	120 621			120 621
- Matériel de transport	12 449			12 449
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	239 583	9 276	28 165	220 694
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**625 598**	**9 276**	**28 165**	**606 709**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	543			543
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 400			1 400
Immobilisations financières	**1 943**			**1 943**
ACTIF IMMOBILISE	**825 515**	**195 944**	**94 251**	**927 208**

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	186 668	9 276		195 944
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**186 668**	**9 276**		**195 944**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	66 086	28 165		94 251
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	**66 086**	**28 165**		**94 251**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	158 571	31 270	66 086	123 755
Immobilisations incorporelles	**158 571**	**31 270**	**66 086**	**123 755**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	164 145	4 665		168 810
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 026			9 026
- Installations générales, agencements aménagements divers	111 208	8 591		119 800
- Matériel de transport	12 449			12 449
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	230 260	5 801	28 165	207 896
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**527 088**	**19 057**	**28 165**	**517 980**
ACTIF IMMOBILISE	**685 659**	**50 326**	**94 251**	**641 735**

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 161 591 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 400		1 400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	70 562	70 562	
Autres	4 925	4 925	
Charges constatées d'avance	84 703	84 703	
Total	**161 591**	**160 191**	**1 400**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	672
Fournisseurs - rrr à obtenir	334
Etat - produits à recevoir	2 046
Interets courus a recevoir	1 600
Total	**4 652**

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	192 612		1 826		190 786
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**192 612**		**1 826**		**190 786**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			1 826		
Financières					
Exceptionnelles					

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 421 878 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 200	169 200		
Dettes fiscales et sociales	243 152	243 152		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 596	4 596		
Produits constatés d'avance	4 930	4 930		
Total	**421 878**	**421 878**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	23 470
Dettes provis. pr congés à payer	86 465
Personnel - autres charges à payer	15 387
Charges sociales s/congés à payer	39 471
Etat - autres charges à payer	13 340
Total	**178 134**

In Extenso Bretagne

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	84 703		
Total	**84 703**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	4 930		
Total	**4 930**		

In Extenso Bretagne